

L'objectif à long terme de la Communauté européenne a toujours été une Europe politiquement unifiée et ses institutions élaborent actuellement des plans visant à réaliser «l'union européenne».

La coopération politique, qui dépasse le cadre des traités de la Communauté, est pratiquée sur une base intergouvernementale. Non seulement les chefs de gouvernement se réunissent dans le cadre du Conseil européen, mais les ministres des Affaires étrangères des Neuf se rencontrent régulièrement pour confronter leurs points de vue sur les principales questions de politique étrangère. L'un des résultats les plus notoires de ces consultations politiques a été la résolution sur le Proche-Orient adoptée le 6 novembre 1973. C'était la première fois que les neuf membres de la Communauté adoptaient publiquement une position commune sur un problème majeur de politique étrangère.

Les autres problèmes couverts par la coopération politique sont notamment les suivants: le dialogue euro-arabe, les débats aux Nations Unies, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les événements politiques intéressant le Portugal, la Grèce et Chypre.

A.E.L.E. — Association européenne de libre-échange. Comprend la Norvège, la Suède, la Suisse, l'Autriche, le Portugal et l'Islande. Le Danemark et la Grande-Bretagne se sont retirés après avoir décidé d'adhérer à la Communauté.

B.E.I. — Banque européenne d'investissement.

B.N.T. — Barrières non tarifaires (contingents, règlements en matière d'hygiène et de sécurité, réglementation relative aux importations, politiques d'achat, disparités dans les frais de transport) qui restreignent les échanges de marchandises par des moyens autres que les droits de douane.

C.A.D. — Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

C.E. — Communauté européenne ou Communautés européennes. Terme générique qui englobe la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique. Membres fondateurs: Belgique, France, Italie, Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg (les Six). La Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark y ont adhéré le 1^{er} janvier 1973.

C.E.C.A. — Communauté européenne du charbon et de l'acier.

C.E.E. — Communauté économique européenne.

C.N.U.C.E.D. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont le siège se trouve à Genève.

COMECON — Conseil d'assistance économique mutuelle. Comprend: l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, la Pologne, l'Allemagne de l'Est, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Mongolie extérieure, et Cuba.

COMMUNAUTÉ DES SIX — Les six membres fondateurs des communautés européennes.

COMMUNAUTÉ DES NEUF — Les six États membres originaires et les trois qui ont adhéré en 1973: la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark.

CONVENTION DE LOMÉ — Convention sur le commerce et l'aide au développement passée entre la Communauté et 46 États d'Afrique, des Caraïbes (Antilles) et du Pacifique.

F.E.D. — Fonds européen de développement.

F.E.O.G.A. — Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

F.M.I. — Fonds monétaire international. (Washington D.C.)

G.A.T.T. — Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Accord international signé en 1948 en vue de promouvoir le commerce mondial. Cet organisme, qui a son siège à Genève, sert de cadre aux négociations tarifaires multilatérales et, par des réunions semestrielles, offre la possibilité de régler les litiges en matière